



## Fourniture et installation d'une marmite électrique

### Cahier des charges

#### SOMMAIRE

1 – Objet de la consultation.....	2
2 – Contexte et prescriptions techniques.....	2
<b>2.1 Présentation de l'entreprise.....</b>	<b>2</b>
<b>2.2 Généralités .....</b>	<b>2</b>
3 – Modalités d'exécution.....	3
<b>3.1 – Délai d'exécution .....</b>	<b>4</b>
<b>3.2 - Modalités de communication entre le prestataire et l'entreprise .....</b>	<b>4</b>
<b>3.3 - Modalités de règlement de la prestation.....</b>	<b>4</b>
4 - Les Prix.....	5
5 – Conditions générales d'exécution de la prestation.....	5

### 1 – Objet de la consultation

#### 1.1 Objet

La présente consultation a pour objet la fourniture et l'installation d'une marmite électrique 60 à 80 Litres maximum.

#### 1.2 Forme du marché

La présente consultation est un marché sous la forme d'une procédure adaptée.

#### 1.3 Durée du marché

Le présent marché a une durée de 6 mois

Type de marché par référence au CCAG (Cahier des Clauses Administratives Générales) :

- Travaux : CCAG Travaux – retenue de garantie 5% : Oui  Non
- Prestations intellectuelles : CCAG Prestations intellectuelles -
- Services : CCAG Fournitures et services
- Fournitures : CCAG Fournitures et services
- Fournitures informatiques : CCAG TIC

### 2 – Contexte et prescriptions techniques

#### 2.1 Présentation de l'entreprise

L'**eparc** (Etablissement Public Angevin de Restauration Collective) est un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial administré par un Conseil d'Administration de 9 Membres désignés par le Conseil Municipal d'ANGERS et géré par une directrice **Sophie Sauvourel** nommée par le même Conseil Municipal.

Coordonnées : EPARC  
49. Rue des Claveries  
49124 Saint Barthélémy d'Anjou  
☎ 02.41.21.18.80 – Télécopie : 02.41.21.18.89 – mail : [contact@eparc.fr](mailto:contact@eparc.fr)

Nom et fonction du commanditaire : **Sophie Sauvourel – Directrice de l'eparc**

L'**eparc** est chargé par la ville d'Angers d'assurer prioritairement la restauration collective pour les écoles publiques de la commune, les accueils de loisirs municipaux et les crèches de la ville d'Angers.

Par ailleurs, et dans un souci de meilleure utilisation de l'outil de production, l'eparc peut élargir son activité commerciale en répondant aux appels d'offres dans le cadre des marchés publics de restauration de l'agglomération angevine.

#### 2.2 Généralités

Chaque fournisseur doit la fourniture, la pose et le raccordement des équipements au niveau de la cuisine centrale.

Le matériel installé devra être conforme aux normes françaises et européennes en vigueur, sur le plan technique et en matière de sécurité. Chaque fournisseur doit transmettre les attestations justifiant le respect de ces normes.

### **2.3 Descriptif technique du matériel**

- Marmite basculante électrique de 60 à 80L maximum avec cuve inox préciser l'épaisseur de l'inox minimum 18/10 ;
- Couvercle articulé et équilibré à ouverture facile à charnière avec ressort ;
- Basculement électrique,
- Alimentation électrique
- Chauffage par double enveloppe ;
- Bras agitateur horizontal ou vertical
- Egouttoir fourni et clipsable au bec verseur ;
- Douchette flexible;
- Vidange centrale ;
- Interface avec le logiciel Microlide (logiciel de suivi des températures)
- Robinet d'alimentation manuelle eau chaude et eau froide ;
- Dosage volumétrique d'eau pour le remplissage de la cuve ;
- Sécurité de surchauffe à vide ;
- Sécurité de basculement de cuve ;
- Dimensions maximum : Profondeur 900 mm et largeur 800 mm.

Joindre impérativement la fiche technique du matériel proposé ainsi qu'un catalogue de pièces détachées avec une tarification.

#### Autres prestations attendues :

- Prévoir une visite sur le site pour la tarification de l'installation ;
- Pose avec fourniture des câbles (40 à 50 mètres), installation y compris disjoncteur adapté à la puissance de l'appareil, branchement, mise en service et vérification de l'installation. Les travaux d'installation devront se dérouler l'après-midi entre 14h00 et 18h00 ;
- Fermeture du réseau de gaz existant ;
- Désinstallation de l'ancienne marmite à gaz à stocker dans le local maintenance de l'Eparc.
- A la livraison, remise de l'ensemble des fiches techniques en Français comportant les instructions d'entretien et de maintenance du matériel installé.

### **2.4 Période de garantie**

Le titulaire du marché proposera une garantie minimum de 2 ans pièces et main d'œuvre à compter de la date d'installation du matériel.

## 3 – Modalités d'exécution

### **3.1 – Conditions de mise en oeuvre**

Le titulaire assure la livraison, l'installation, le raccordement, le branchement et la mise en service des matériels proposés, ainsi que l'enlèvement des déchets d'emballage.

Il supervise la mise en service du matériel et vérifie l'installation dans son ensemble.

Il assure également la démonstration de l'utilisation du matériel et la formation des agents utilisateurs. Il informe le responsable maintenance des maintenances à réaliser sur le matériel.

Il remet à la livraison l'ensemble des fiches techniques comportant les instructions d'entretien et de maintenance du matériel installé.

### **3.2 – Délai d'exécution**

Le matériel devra être installé, posé et fonctionnel au plus tard le **au plus tard le 15 mars 2019.**

Installation uniquement l'après midi à partir de 14h.

Une session de formation de 2h, pour le personnel de production, devra être réalisée à l'issue de l'installation de l'appareil dans le respect de la même date citée ci-avant. Une formation de 2 h avec le responsable de la maintenance pour préciser l'entretien et les pannes courantes.

### **3.3 - Modalités de communication entre le prestataire et l'entreprise**

Nom et fonction du destinataire de la proposition de service :

Mme Hélène Hodé – Adjointe au responsable du service Intendance

☎ 02.41.21.18.84 **mail :** [helene.hode@eparc.fr](mailto:helene.hode@eparc.fr)

Date de retour de la proposition : **vendredi 8 février à 10h.**

### **3.3 - Modalités de règlement de la prestation**

Les factures seront établies, datées et signées, en en double exemplaire, elles devront indiquer :

1. La raison sociale (libellé exact de la société)
2. Le numéro SIRET
3. La domiciliation des paiements (références bancaires : IBAN)
4. La référence de la commande (numéro du marché notifié en cas de Marché)
5. La désignation exacte de la fourniture avec les quantités, les prix unitaires, les montants HT, montants des TVA et montant TTC.

Le règlement interviendra sur présentation de la facture du montant correspondant.

Les factures et autres demandes de paiement seront déposées sur le portail du gouvernement dédié à la facture dématérialisée **Chorus Pro** à l'attention de l'EPARC. [https://www.chorus-portail-pro.finances.gouv.fr/chorus\\_portail\\_pro/](https://www.chorus-portail-pro.finances.gouv.fr/chorus_portail_pro/)

**N° SIRET : 327933297 00019** permettant d'identifier l'EPARC (**obligatoire**)

Les informations suivantes sont à compléter :

N° de la commande EPARC– Nom du commanditaire : Sop hie Sauvourel

N° du Marché s'il s'agit d'un marché (**obligatoire**)

Le règlement interviendra dans les délais légaux de 30 jours maxi, à réception de la facture détaillée sur la plateforme **Chorus Pro**, par mandat administratif –

Le virement bancaire sera effectué à 30 jours par mandat administratif sur :

Compte à créditer : .....

Bénéficiaire du compte : .....

#### **Paiements :**

- **à chaque étape de l'échéancier suivant sur présentation d'une facture correspondante :**

↳ 75% à la livraison, installation du matériel

↳ 25 % après la formation du personnel et après vérification du bon fonctionnement du matériel.

Le virement bancaire sera effectué à 30 jours par mandat administratif sur :

Compte à créditer : ..... (joindre RIB)

Bénéficiaire du compte : .....

## Cahier des charges

### **Avances :**

Une avance de 5% du montant de la commande sera versée au titulaire si celui-ci a accepté ce versement. Le versement en sera ordonné immédiatement après la notification du marché sur présentation d'une facture d'avance et le remboursement en une seule fois dès que le service fait représente entre 65 et 80% de la commande.

### 4 - Les Prix

Unitaires

Désignation	Prix unitaire HT
Fourniture marmite électrique 60 L à 80 L	

Global et forfaitaire

Montant de l'offre :

€ HT

TVA :

€ TTC

Les prix comprennent toutes les charges fiscales, parafiscales ou autre frappant obligatoirement la prestation. Les prix comprennent également tous les frais afférents notamment au conditionnement, à la manutention, au stockage, au transport jusqu'au lieu de livraison, à la mise en service et à la garantie.

- Refusent de percevoir l'avance  
 Acceptent de percevoir l'avance

NB : si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

**Révision des prix** : Les prix du marché sont fermes et non révisibles

### 5 – Conditions générales d'exécution de la prestation

- Sauf dispositions contraires dûment précisée, la réception, par le titulaire du marché, de la commande vaut ordre de service de réaliser la prestation dans les délais précisés ci-dessus à l'échéancier.
- Par dérogation au CCAG, le maître d'ouvrage appliquera des pénalités de retard, en cas de non respect du délai fixé, selon une procédure de mise en demeure préalable.
- Cette mise en demeure pourra contraindre le prestataire à réaliser sa prestation dans un délai réduit à 5 jours calendaires.
- Passé ce délai, la personne publique appliquera des pénalités de retard, par jour calendaire, fixées selon les règles du CCAG :
  - Article 14 du CCAG – Fournitures et Services
  - Article 20 du CCAG – Travaux
  - Article 16 du CCAG – Prestations intellectuelles
  - Article 14.1 du CCAG – TIC
- Ces pénalités seront déduites des sommes dues au prestataire au titre de sa commande.

**Lu et accepté en mention manuscrite,**

A .....

Le (date)

Le fournisseur (**Nom, Prénom, Fonction**)  
(**Signature et cachet de l'entreprise**)